

Montréal, le 03 mars 2009

Madame Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable – bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet Train de l'Est : lien Mascouche-Terrebonne-Repentigny
N/Réf. : 4.17.0.21/01

Madame,

Vous trouverez ci-après la réponse au document DQ17 que vous nous avez transmis le 24 février dernier, soit :

Question :

- Le document PR8.2 traite des impacts sonores aux abords des stationnements et des débarcadères des gares de Terrebonne et de Repentigny. L'AMT a-t-elle réalisé une étude semblable pour les gares de Mascouche et de Charlemagne? Dans l'affirmative, la commission désirerait prendre connaissance de l'étude et dans le cas contraire, pourriez-vous nous expliquer la ou les raisons qui ont motivé cette décision ?

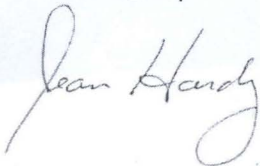
Réponse :

En ce qui a trait à la gare de Charlemagne, il n'y a pas eu d'étude sonore réalisée. Le critère retenu pour déclencher une étude sonore étant la circulation d'autobus dans le stationnement de la gare. En effet, ces véhicules sont ceux générant le plus de bruit pour les riverains. Toutefois, pour la gare de Charlemagne, les autobus resteront en rive sur le boulevard Céline Dion.

L'AMT n'a pas réalisé d'étude sonore pour le stationnement et le débarcadère d'autobus de la gare de Mascouche parce que la gare est située en secteur industriel.

Espérant le tout conforme,

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jean Hardy, ing., MBA
Directeur du projet Train de l'Est
Vice-président Projets par intérim
JH/bf